

## Budget 2008 de l'Etat

### Dix recommandations de la Chambre de commerce



La Chambre de commerce se félicite du rééquilibrage budgétaire de l'Administration publique par rapport aux estimations établies en 2006 par le Gouvernement.

Cet équilibre découle de recettes non-récurrentes et de la conjoncture favorable enregistrée depuis fin 2005. Cependant, à la lecture de la situation financière actuelle de l'Etat, cet équilibre n'apparaît guère comme étant durable. La grande vulnérabilité de l'économie luxembourgeoise à divers chocs externes et le ralentissement économique prévu pour 2008 sont des

facteurs qui risquent d'entraver l'équilibre de nos finances publiques.

A la lumière de ces enseignements, la Chambre de commerce a fait ses recommandations aux autorités gouvernementales dans son avis sur le projet de budget 2008 :

- 1) Adopter comme objectif à moyen terme de la politique budgétaire un surplus de l'Administration publique égal à au moins 1,5% du PIB.
- 2) Economiser en 2008 un montant de l'ordre de 200 millions EUR afin de combler la divergence entre les 1,5% du PIB et le surplus structurel des Administrations publiques (0,7% du PIB) ;
- 3) Affecter une partie des excédents budgétaires à un fonds permettant à l'économie luxembourgeoise de résister face à d'éventuels chocs négatifs futurs.
- 4) Renforcer l'attrait fiscal du Luxembourg, qui se situe dans une position européenne médiane en ce qui concerne l'imposition des sociétés.
- 5) Maintenir à un niveau élevé les investissements de l'Administration publique, qui préparent le pays aux défis de l'avenir et

répondent aux objectifs de développement durable - établis à 4,0% du PIB en 2006.

- 6) Remédier à la rigidité des dépenses courantes.
- 7) Définir la politique budgétaire en fonction des priorités en matière de développement durable et prendre en compte toutes les interrelations entre les différents champs politiques concernés par ses trois dimensions.
- 8) Remédier à la dichotomie entre les évolutions conjoncturelles et structurelles de l'économie luxembourgeoise.
- 9) Renforcer l'efficacité des dépenses à travers un recentrage de l'action de l'Etat sur les missions identifiées comme prioritaires, gage d'une plus grande transparence et d'une utilisation plus rationnelle des deniers publics.
- 10) Poursuivre l'effort de transparence dans la présentation du budget par la confrontation des optiques nationale et européenne.